

**Projet de schéma régional de développement du tourisme et des loisirs.
Constat et propositions de FNE Midi-Pyrénées
Impact du tourisme sur l'environnement pyrénéen en Région Occitanie**

Avoir pour objectif un tourisme montagnard durable (soutenable, désirable,...)ⁱ avec moins de capital machine, moins de spéculation financière et plus de capital humain. Tel est l'objectif que porte la fédération régionale agréée des associations de protection de la nature et de l'environnement, FNE Midi-Pyrénées, qui est impliquée sur cette thématique depuis le début des années 1980.

INTRODUCTION

Constat

L'activité touristique est une activité commerciale qui doit vérifier ses effets sur le patrimoine naturel et culturel et sur les activités de la population locale, notamment en zone de montagne (concentration, transports, énergies, déchets, eau, pollutions...), une zone plus exposée aux dégâts de par la fragilité de ses écosystèmes et son intérêt touristique. Activité qui doit se doter d'une éthique limitant son impact sur l'environnement. Rien de cela n'apparaît dans le projet de Schéma régional du développement du tourisme et des loisirs. Et c'est extrêmement préoccupant pour FNE Midi-Pyrénées qui dénonce depuis tant d'années les impacts négatifs de ce tourisme avec l'engagement de luttes sur le terrain et devant les tribunaux compétents pour s'opposer à des projets qui enjambent souvent la législation et la réglementation sur l'environnement. Cette absence d'intérêt pour la protection des milieux naturels montagnards de la part de la Région nous inquiète et nous amènent à déposer une contribution critique dans le cadre de la concertation proposée. Le tourisme, n'est-ce pas vendre du rêve qui peut virer au cauchemar ?

Nos montagnes présentent depuis plus d'un siècle une activité touristique bien ancrée (pour les sites les plus anciens, au 19^e siècle) : Lourdes, les stations thermales de Cauterets, Capvern-les-Bains, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères de Luchon, Ax les Thermes, Vernet-les-Bains, etc. ... Avec l'avènement des sports d'hiver, cette activité dévoreuse d'espaces s'étend à des centres sans tradition touristique et se diffuse rapidement. Son exploitation a profondément transformé le cadre naturel des bassins de vie montagnards.

La montagne et les montagnards ne peuvent se passer aujourd'hui du tourisme. L'agriculture moribonde et l'industrie mal en point ne peuvent y apporter les emplois et les ressources nécessaires aux difficiles conditions d'existence actuelle de l'agriculture de montagne et à la précarité des travailleurs saisonniers.

Pourtant, le tourisme fait partie de ces activités paradoxales qui sont menacées par leur propre développement. Le danger est réel de voir tous les beaux panoramas transformés en parcs d'attractions (développement des parkings, d'équipements hôteliers, des baraques à frites, des guichets bancaires, des magasins de babioles, de panneaux publicitaires, de résidences de touristes,...). Exploité à grande échelle, le tourisme engendre aussi la folklorisation des cultures locales.

Mais alors quel type de tourisme adopter pour ce milieu sensible à l'intervention humaine ? Quelles limites donner au rôle que lui assignent les décideurs avec le projet régional : générer surtout de la croissance économique et de l'emploi ?

Une interrogation légitime si l'on tient compte du récent débat relatif à la modification de la loi montagne, adoptée fin décembre 2016. Nous avons vérifié la volonté farouche de certains de vouloir alléger, voire supprimer, les dispositions législatives pesant selon eux sur le tourisme en matière d'urbanisme et d'environnement (conf. la position de Domaine Skiable de France). Vérifié aussi les propositions excessives de certains autres pour servir des intérêts, avant tout économiques, sans accepter de revisiter le modèle existant. Le débat d'idées n'a pas eu lieu, il a été remplacé par un examen d'amendements juridiques.

Stratégie et action associative

Tous les problèmes de la montagne s'expriment dans des luttes associatives. Depuis plus de 40 ans les associations d'environnement (notamment, avec les associations du Conseil international associatif (CIAPP) pour les Pyrénées) ont fait obstacle avec succès à de nombreux projets agressifs, notamment en Occitanie : THT France-Espagne en Pyrénées centrales, routes des lacs, surélévation du barrage d'Orédon, plusieurs UTN, urbanisation de la Cerdagne, carrière de Vingrau, Porté-Puymorens, Porta -Porte des Neiges la Hilette et le cirque de Cagateille, les stations de ski, Nistos, Tourmalet, Gavarnie, Peyragudes, Guzet, Mijanès, les Jeux pyrénéens de l'aventure. D'autres encore avec les associations des Pyrénées-Atlantiques et même les Jeux olympiques d'hiver de Jaca en appui aux associations aragonaises,...

Elles sont le rempart de la société civile face aux puissants lobbies des aménageurs touristiques de la montagne. Aujourd'hui, FNE Midi-Pyrénées s'inquiète de la réduction des espaces sauvages et gratuits, avec l'élargissement des domaines skiables et l'emprise grandissante du tourisme de luxe en montagne : héliski, visites en hélico, 4X4, quad, résidences de tourisme, coût de plus en plus prohibitif des refuges, transports, augmentation du coût de la vie dans les vallées de montagne due à ce tourisme, etc.

La réflexion des associations s'appuie sur l'expérience. Elles observent les mutations économiques, scientifiques et philosophiques, les comparent aux anciens savoirs, aux anciens espoirs désavoués.

A ces différents égards, la montagne apporte des indications sur les comportements sociopolitiques qu'il est urgent de dénoncer si l'on souhaite conserver à ce milieu toutes ses caractéristiques pour réussir une gestion raisonnable à long terme.

Il y a une montagne où l'on se laisse mener, où l'on suit. C'est la montagne aménagée, celle des routes, des remontées mécaniques, des hébergements modernes et banalisés. Cette montagne-là, on la subit. Il s'agit d'un lieu de pseudo-liberté dans lequel on se donne l'impression de « s'éclater ».

L'autre montagne se mérite. Elle exige une démarche de simplicité et de modestie. Et des efforts aussi pour découvrir le bonheur que procure l'altière et vive nature de ces hautes terres.

Le rapprochement et la convergence des efforts associatifs, des intérêts défendus et bien sûrs des interrogations sur le futur, permettront de mieux cerner les enjeux du tourisme montagnard. Il permettra aussi un travail fructueux pour la préservation et la valorisation des massifs de montagne, lieux privilégiés de la coopération.

Propositions FNE Midi-Pyrénées :

- les programmes d'aménagements touristiques, les décisions politiques pour la montagne (lois, décrets, Directives, réglementation,...) doivent être suivis avec vigilance par les Associations de protection de la nature et de l'environnement pour vérifier qu'ils sont à même de répondre aux enjeux de protection et de valorisation des écosystèmes montagnards ;

- engager une coordination étroite avec les organisations associatives régionales s'intéressant à la protection de la montagne pour organiser des démarches collectives : FNE, Montagne Wilderness, FFCAM, CIPRA, CIAPP, FRAPNA, UICN,... notamment dans le cadre des dossiers d'aménagements touristiques ;
- mettre en œuvre les recommandations spécifiques aux montagnes d'Occitanie proposées par les ONG des Montagnes d'Europe ;
- faire reconnaître l'expertise des associations d'environnement dans le domaine du tourisme montagnard ;
- obtenir la concertation sur les projets avant leur instruction administrative.

L'environnement montagnard, sa fragilité :

La montagne, milieu naturel exceptionnel, est fragile. Plus personne ne peut l'ignorer ! De très nombreux documents incontestés en témoignent : matériaux de ces reliefs, les érosions, la pente, le climat, étagement des températures, l'aérodynamisme, la pluviosité avec ses perturbations verticales et latérales, la neige et les glaciers, la faune et la flore... Un environnement qui doit aussi tenir compte de son patrimoine et de sa diversité culturelle qui dépérit.

Le contexte

Les clientèles touristiques deviennent sensibles et exigeantes vis à vis de l'environnement et du mode d'organisation et de développement mis en œuvre par les responsables des sites, des hébergements et des infrastructures de loisirs (qualité des paysages, préservation de la faune et de la flore, utilisation des énergies renouvelables, collecte et traitement des déchets, qualité de l'eau...). La prise en compte et la mise en valeur de l'environnement, du patrimoine culturel dans l'offre touristique, est donc un enjeu majeur pour faire de nos montagnes une destination exemplaire.

Car, préserver la diversité biologique et le patrimoine montagnard, c'est aussi en garantir l'avenir économique.

On sait qu'un autre tourisme est possible. Quelques pionniers ont déjà commencé à aller dans ce sens. Le projet régional doit être le moment d'y réfléchir, de l'expérimenter. Dans ce cadre aussi, nous examinons, ci-après, les rapports du tourisme montagnard avec l'environnement.

Economie touristique montagne en Occitanie, quelques chiffres du dossier :

55 % du territoire Occitanie et 2153 communes sont en zone de montagne. 75 % des Pyrénées et 25 % du Massif central sont en Occitanie. Un habitant sur 5 habite en zone montagne. La Région comporte 42 stations de ski et 25 stations thermales. Pour les remontées mécaniques, le chiffre d'affaires, saison 2015/2016, est de 102 millions d'euros. On compte 1,8 millions de nuitées dans l'hôtellerie de montagne en 2015. En France, les emplois touristiques représentent environ 5 % de l'emploi total. Il semble que les stations de ski en Pyrénées emploient 7000 salariés (à vérifier). (Trouver le nombre de lits administratifs créés dans la zone montagne, le nombre de « lits froids »**).

Positionnement de la fédération nationale FNE sur le tourisme :

Le tourisme peut et doit contribuer à la protection de l'environnement car :

- il légitime une protection des espaces, objet d'attraction touristique ;
- il offre au plus grand nombre une connaissance et une appréciation de l'environnement qui l'entoure ;
- il permet aux populations locales qui ont assuré la qualité patrimoniale naturelle et culturelle, de rester sur place et de recevoir une part des ressources économiques liées au tourisme (accueil, artisanat, animation,...).

Pour un vrai tourisme durable, FNE Midi-Pyrénées propose plusieurs objets de réflexion dont :

- la maîtrise de l'impact environnemental du tourisme par une bonne connaissance de la capacité d'accueil du territoire ;
- une réflexion sur l'accès à la nature : quel accès ? Pourquoi faire ? Pour qui ? Quand ? Et comment ? Création de nouvelles servitudes ? (statut juridique du milieu parcouru, responsabilité des acteurs concernés et sécurité des pratiquants) ;
- une réflexion sur le tourisme diffus (la sur-fréquentation de certains sites menace leur pérennité ou leur équilibre écologique): dispersion de la fréquentation ou la concentrer («sacrifier» un secteur pour protéger le reste) selon la particularité de territoire d'accueil ?
- une réflexion sur tourisme et patrimoine mondial, tourisme culturel, tourisme et santé, tourisme et musées, tourisme et accessibilité, tourisme et handicaps, ... intégration de la représentation associative dans les comités de pilotage et de suivi.

Quelques actions à réaliser pour un vrai tourisme montagnard durable (ou plutôt, soutenable, désirable) :

- Pour un vrai tourisme durable, FNE Midi-Pyrénées souhaite notamment :
- démontrer la pertinence de cette voie et les promesses dont elle est porteuse ;
 - prouver concrètement qu'elle est créatrice d'emplois ;
 - un tourisme qui participe au financement de la protection de la nature ;
 - l'application au domaine du tourisme du principe pollueur-payeur ;
 - l'évaluation de la capacité d'accueil et la maîtrise du développement du tourisme sur le territoire ;
 - une filière tourisme sensibilisée et formée à la problématique environnementale ;
 - le développement d'un tourisme de nature et des labels environnementaux ;
 - des sports de nature respectueux des espaces fréquentés ;
 - la maîtrise de la circulation des loisirs motorisés dans les espaces naturels ;
 - la pratique de la médiation environnementale pour les conflits d'usages des espaces ;
 - l'émergence d'initiatives touristiques ayant pour assises des actions pédagogiques concernant la nature et s'inscrivent dans un projet de développement durable ;
 - en préalable à cette dynamique, le recensement des actions menées actuellement sur le terrain ;
 - proposer des formes de tourisme mieux adaptées aux besoins, développer le tourisme directement lié à la vie économique et sociale locale ;
 - mettre en valeur par vallée, l'ensemble des atouts touristiques, plutôt qu'un seul site précis ;
 - faire appel au potentiel local de main d'œuvre, de capitaux, de savoir-faire, de culture ;
 - informer et éduquer les touristes sur l'économie montagnarde, ses perspectives, les conséquences des comportements sur l'environnement ;
 - adapter la taille et le rythme des actions touristiques aux capacités locales de développement économique ;
 - intégrer l'architecture dans le paysage et les loisirs dans la culture locale ;
 - développer les capacités d'hébergement touristiques prioritairement dans les secteurs déjà anciennement bâtis (villages, hameaux) et éviter à tout prix l'urbanisation de zones naturelles vierges en altitude qui implique, outre les impacts environnementaux, une augmentation considérable des coûts de construction et un vieillissement accéléré des infrastructures avec les facteurs d'altitude (neige, gel, soleil ...)
 - contrôler le foncier et le bâti (concession plutôt que vente) et encourager la maîtrise par la collectivité des plus-values immobilières ;

- favoriser l'accueil pluri-saisonnier des touristes : allongement de la saison, week-end, classes vertes et de neige, centres permanents de repos, climatisme, thermalisme,...

APPROCHES PAR THEMES

Economie Montagne :

Depuis 25 ans, les parlementaires ont affaibli la loi montagne dans son double équilibre : aménagement-protection et agriculture-tourisme.

Le développement touristique de masse a créé de graves disparités entre les communes disposant d'un domaine skiable rentable et celles dont l'environnement reste préservé. Les revenus de l'activité touristique devraient être répartis par le biais d'un système de coopération intercommunale à l'échelle des massifs géographiquement et culturellement cohérents.

Propositions FNE Midi-Pyrénées :

- faire des montagnes de l'Occitanie la première zone de tourisme «durable». En rappelant que la «durabilité» est une forme de développement qui doit corriger les concepts touristiques obsolètes dont les formes de croissance ont généré, entre autres, des déséquilibres sociaux, économiques, écologiques et aussi de sécurité civile en montagne. Elle doit, en outre, prévenir les effets indésirables liés à une dynamique de progression ;
- la péréquation des aides et des revenus doit être systématisée en zone montagne suivant des modalités à préciser ;
- les prescriptions particulières de massif - pour lesquelles aucune démarche n'a été engagée à ce jour en Pyrénées et Massif Central - prévues par la loi montagne devraient permettre la mise en œuvre des propositions de FNE Midi-Pyrénées ;
- soutien à la recherche de nouvelles vocations pour les stations de montagne en favorisant la diversification de leurs activités sur l'ensemble de l'année. Les projets devront démontrer une neutralité environnementale. Par exemple, la randonnée équestre, encore très peu développée.

Aménagement de la montagne :

Les stations de montagne, dont l'activité économique est particulièrement menacée par les effets du changement climatique, gardent des perspectives de développement peu durables alors que leurs gestionnaires s'enferment bien souvent dans un cercle vicieux. L'accroissement massif d'une seule activité, le tourisme, au détriment d'une autre comme l'agropastoralisme, est néfaste pour les milieux montagnards. Le paysage et l'architecture sont banalisés alors qu'ils sont les premiers facteurs d'agrément et d'attraction. Il consomme de l'espace, détruit des sites, entrechoque les sociétés,... Malgré le dérèglement climatique, malgré la perte de biodiversité et de l'identité culturelle, malgré la concurrence,... les projets d'aménagements lourds de la montagne reflourissent, le béton coule à flots, les canons à neige artificielle se multiplient.

Proposition FNE Midi-Pyrénées :

- un cahier des charges régional définit l'accompagnement et l'approche stratégique et territoriale des aménagements limitant l'urbanisation de la montagne. Il reprend les recommandations et propositions de FNE Midi-Pyrénées ;
- limitation des voies d'accès aux stations de ski et des parkings dans ces stations ;
- refus des liaisons inter-stations qui contribuent grandement à la banalisation de l'espace et rend problématique la création de zones de tranquillité ;

- dans les aides financières, prise en compte des effets cumulatifs découlant de la destruction des zones humides y compris pour celles situées en dessous du seuil de déclaration (1000 m²) ;
- même recommandation pour les prises d'eau et dérivations de toutes nature (hydroélectricité, eau potable, irrigation, eau industrielle : canon à neige) et la construction de nouvelles retenues ;
- les sites, hébergements et équipements devront répondre au souci d'accessibilité de tous les publics, notamment les personnes à mobilité réduite (PMR) pour obtenir des aides de la Région ;
- il est difficile pour FNE Midi-Pyrénées de savoir qui paie quoi (prélèvements eau, remontées mécaniques, sécurité...). Il existe des délégations de service public via appel d'offre mais leur accessibilité est clairement entravée par les « décideurs ». La Région doit permettre le suivi citoyen des contrats et conventions passés concernant les stations de ski (permettant de juger si un projet tient bien compte du cadre concurrentiel local, régional) ;
- aide régionale à l'entretien des parcours de randonnées et de découvertes ;
- débarrasser la montagne des installations obsolètes qui nuisent aux paysages touristiques.

Identité de la zone montagne :

Il n'existe pas une seule identité de la montagne si nous la concevons comme un corps organique unique. Cependant nous devons la considérer comme un patrimoine commun, avec ses connexions, ses entrelacs culturels complexes et ramifiés, de longue et brève durée. Un inter-culturalisme qui témoigne d'un passé préhistorique et qui indique aussi un chemin futur.

Ces montagnes ont conservé une bonne partie de leur capital culturel, capital majeur du tourisme montagnard. Pourtant, il tend à disparaître, il résiste mal aux influences extérieures, il est en danger : abandon des zones rurales et pastorales, de leur savoir-faire, néo-colonisation touristique, artificialisation des espaces, dégradations environnementales,...

Il est absurde de détruire le paysage sous le prétexte d'un plus grand confort pour un plus grand nombre de visiteurs. Les grands sites régionaux et les grands sites de France ne rendent que très incomplètement cette identité montagne.

Proposition FNE Midi-Pyrénées :

- considérer la montagne comme un espace de travail fondamental pour la valorisation de ses traditions ancestrales dans leurs diversités, vecteur d'un tourisme culturel et pluri saisonnier inédit, car nous avons besoin de racines pour nous inventer un avenir ;
- la spécificité montagnarde est plus à rechercher du côté de la diversité et de la complexité de la gestion de ce territoire ;
- la différence entre zone de montagne et zone de massif doit être effacée ;
- la préservation, la valorisation et l'organisation des sites remarquables pyrénéens qui connaissent une forte fréquentation touristique (gestion des flux et de la mobilité des visiteurs axées sur la protection de l'environnement, centres d'interprétation et de pédagogie du patrimoine naturel et culturel avec une priorité donnée à l'accueil des enfants et des jeunes, ...) ;
- valorisation d'itinéraires favorisant la découverte du massif (randonnées, ...) ;
- requalifier la haute montagne, les refuges à construire ou à reconstruire ne peuvent plus être aussi proches des sommets.

Dépérissement culturel du milieu montagnard :

Globalement, on s'accorde pour reconnaître la nécessité de maintenir en montagne une agriculture active afin d'y conserver une vie permanente et des paysages ouverts, témoignages des activités pastorales, des valeurs immatérielles de ces lieux et vecteur

d'avenir du développement touristique. La montagne ne doit pas devenir un stade, un milieu artificiel, l'enjeu culturel est considérable.

Son environnement naturel et son patrimoine culturel font de la montagne une destination exemplaire qui se démarque de la concurrence.

Comment pérenniser dans ces conditions une agriculture de montagne productrice de biens matériels, mais aussi de formes, de couleur, de biodiversité, de services socioculturels et éducatifs, c'est-à-dire, de biens publics favorables à un tourisme de qualité ? Et comment en légitimer le bien-fondé ?

Proposition FNE Midi-Pyrénées :

- plus en montagne qu'ailleurs, les agriculteurs doivent être invités à une prise de conscience de mutations les faisant par exemple passer d'une élaboration paysagère non intentionnelle à la volonté de création ;
- **évaluation paysagère de la montagne** devenue un outil efficace (atlas des paysages emblématiques à relier à l'atlas de la biodiversité) car elle met en évidence les sens culturels porteurs de l'entité locale. Outil complémentaire aux approches socio-économiques traditionnelles et environnementales, c'est donc un outil au service du développement durable - de la préservation du capital touristique - en permettant de hiérarchiser les valeurs à préserver ;
- les aménagements doivent respecter les « paysages culturels » montagnards (au sens Unesco = protection des cultures locales) pour qu'ils puissent continuer d'afficher leurs particularités en dépit des pressions d'une redoutable uniformisation.
- promotion des régions de montagne comme espaces d'innovation et d'expérimentation culturelle - pour lutter contre l'artificialisation des espaces montagnards ;
- formation des professionnels à l'accueil touristique, notamment d'une clientèle lointaine : langues, technique d'accompagnement (greeter), recommandations pour la protection de l'environnement,...
- rappeler au citoyen responsable chez lui qu'il doit devenir un touriste responsable lorsqu'il est en villégiature n'importe où dans le monde et notamment dans la montagne ;
- opposition au passage de lignes THT en altitude ;
- enfouissement des lignes électriques.

Perte de la biodiversité :

Les montagnes sont une réserve de biodiversité fragile et un défi d'harmonisation homme-nature. Cette biodiversité faune-flore (génétique, taxonomique, endémique,..) participe au cadre et à la **qualité de l'accueil touristique** en montagne.

Cette biodiversité est parfois gravement menacée par le « tourisme industriel », soit par :

- les atteintes directes aux milieux, aux espèces, par les aménagements ;
- des modifications du système éco-pastoral (déprise agricole) ;
- l'introduction d'espèces cosmopolites ou de pollutions génétiques ;

La continuité écologique (corridors et trames vertes et bleues) est indispensable pour la préservation de la biodiversité face au changement climatique. Cette continuité permet aux espèces d'accomplir leur cycle de vie.

Proposition FNE Midi-Pyrénées :

- la gestion actuelle des connaissances, l'échange d'informations et des réseaux sont encore inadéquats. Notamment dans le domaine de l'environnement (ex : réseau Natura 2000). Elle doit être améliorée avec l'appui de la Région (notamment, inventaire des couloirs écologiques) ;
- les chargés d'études d'impacts ne doivent plus être recrutés par les maîtres d'ouvrages, mais par la Région ; en montagne, avec le soutien de la Région, la lutte contre la perte de biodiversité passe par l'**acceptation d'espèces** menacées d'extinction (ours, loup, lynx,...), que ce soit par réintroduction, renforcement ou recolonisation naturelle ;

- l'Ours est un élément de l'attractivité touristique de la montagne pyrénéenne, sa conservation doit faire l'objet de dispositifs renforcés avec protection efficace et adaptée des troupeaux face aux risques de prédation (cf. propositions CapOurs) ;
 - l'avifaune est aussi un élément attractif pour le tourisme. Le Grand tétras, le lagopède : leur avenir est compromis, leur conservation doit également faire l'objet de dispositifs renforcés.
- il est urgent d'adopter une politique régionale cohérente de protection et de gestion des espaces naturels fondée sur l'identification des espaces naturels remarquables au sein de chaque massif et l'utilisation des outils de protection existants avec une mention particulière pour le réseau Natura 2000. La mise en réseau des sites Natura 2000 doit devenir effective, notamment aux frontières franco-espagnole-andorrane pour les Pyrénées ;
 - la sauvegarde de la flore doit s'appuyer sur le Conservatoire botanique pyrénéen pour les Pyrénées – élargi aux territoires espagnols et andorrans - et sur la création d'un conservatoire équivalent pour le Massif Central, pour assurer une étude et une surveillance scientifiques généralisées des massifs ;
 - les études d'aménagement soumis à la Région devront présenter un volet permettant d'évaluer les impacts des projets sur les couloirs biologiques ;
 - l'appui de la Région à une réglementation claire doit être appliquée aux pistes forestières, à la circulation des véhicules en montagne ;
 - mise en place d'un groupe de travail régional « Cultures et Biodiversité Montagnes» (chercheurs, botanistes, éleveurs, agriculteurs, entreprise touristiques, représentants des institutions en charge des territoires, de l'environnement et de la culture, parc nationaux, associations culturelles et environnementales, artistes) en vue de partager leur expériences du terrain, d'identifier les attentes de chacun et d'identifier les attentes de chacun pour définir ensemble une stratégie d'actions (au sein du nouveau Parlement de la Montagne ?) ;
 - élaboration d'un Agenda 21 pour les Pyrénées et le Massif Central, complétant l'Agenda 21 de l'ex-Région MP et celui de l'ex Languedoc-Roussillon et se référant aux recommandations générales de l'Agenda 21 du Sommet de Rio (chapitre 13 - les zones de montagnes) ;
 - valoriser fiscalement par la Région les communes en reconnaissance de la protection des espaces naturels : zones protégées, sites NATURA 2000, RNR,... ;
 - par une action régionale, sensibiliser les touristes à l'impact des vagabondages hors sentiers. Tous les itinéraires de randonnées, de ski de randonnées et de raquettes en hiver, les sites d'escalades équipés et autres lieux d'activités sportives en montagne doivent comporter des recommandations relatives à la conservation des milieux naturels et de la faune sauvage ;
 - encadrement des safaris photos pour éviter le dérangement de la faune sauvage.

Eau, assainissement, déchets :

Les montagnes sont aussi le « château d'eau » de l'Occitanie. Pourtant, toutes leurs eaux, à un moment de leur parcours, sont canalisées où stockées derrière un barrage. Elles ne ruissellent plus naturellement et cela n'est pas sans conséquence sur les milieux naturels. Situation aggravée dans un contexte de changement climatique par les prélèvements réalisés pour les aménagements touristiques.

Propositions de FNE Midi-Pyrénées :

- élaboration d'un protocole régional pour la gestion des eaux de montagne assurant la conservation ou le rétablissement d'hydro-systèmes sains ;
- la Région doit obtenir que le périmètre des schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) intègrent les hauts bassins versants dont trop souvent les sources les « chevelus », les zones humides,... sont détruites avec l'implantation de stations de ski ou sont dégradées par le piétinement de troupeaux non gardés ou mal dirigés ;
- la Région doit contribuer à assurer la continuité écologique des ruisseaux et torrents ;

- encouragement de la Région à l'évaluation des impacts du canyoning, du rafting et des aquarandonnées sur la faune aquatique ;
- soutien de la Région à l'exonération de redevance « agence de l'eau » des fontaines publiques de montagne ;
- ramassage et traitement des déchets : la Région doit se préoccuper particulièrement de cette question pour les déchets produits par les manifestations sportives et culturelles en montagne (trail, festival, chasse,...). Ses aides financières doivent être liées au respect d'un cahier des charges à élaborer ;
- opération « zéro déchets » en montagne avec le lancement d'une campagne « Montagnes propres » (du type « Pyrénées propres ») ;
- soutien à la valorisation locale des déchets organiques ;
- point sur l'assainissement très sollicité en période touristique car le traitement biologique ne fonctionne pas en montagne, favoriser le traitement par plantes.

Enneigement artificiel :

La production de neige artificielle est née dans les années 60 aux Etats-Unis avec **l'émergence du tourisme montagnard** et s'est déployée en France une dizaine d'années plus tard.

Après des années « sans neige », les gestionnaires de stations estimèrent que la fabrication de neige était nécessaire pour garantir l'ouverture de la station en début de saison.

Face aux aléas climatiques et aux exigences commerciales, la recherche de production de neige artificielle sur de très courtes périodes se traduit ensuite, et encore maintenant, par une augmentation de réalisation de retenues d'altitude.

Elles participent aux « sur-prélèvements » des volumes d'eau dans les hauts bassins versants déjà largement sollicités par l'agriculture et l'urbanisme en altitude. Les surfaces enneigées peuvent concerner la quasi-totalité des domaines skiables. Le réseau des canons à neige et le « labourage » des domaines skiables pour enfouir des kilomètres de canalisation effacent de nombreuses sources et le « chevelu » des cours d'eau.

Avec le dérèglement climatique, ces installations doivent être remises en question.

Elles conduiront à faire du ski « hors sol » dans la majorité des stations de basse et moyenne montagne avec des impacts environnementaux élevés et une rentabilité économique plus qu'incertaine.

Propositions FNE Midi-Pyrénées :

- outre le bilan carbone des équipements de neige artificielle, déterminer l'impact hydrologique qu'ils génèrent sur le milieu naturel. Cette analyse permet une approche globale de la répartition et de l'importance des prélèvements pour la neige artificielle soustraits au réseau d'eau potable ;
- stopper les financements des équipements de canons à neige par la Région (conf. rapport de la Cour des Comptes de 2015) ;
- obtenir et accompagner la reconversion des stations de la moyenne montagne qui actuellement continuent à multiplier les enneigeurs artificiels ;
- privilégier les barrières à neige plutôt que l'enneigement artificiel ;
- les retenues d'eau pour la neige artificielle – souvent qualifiées improprement de retenues collinaires – doivent faire l'objet de dispositions régionales particulières concernant la sécurité et l'entretien. En effet, ces retenues ne rentrent pas dans le cadre de la réglementation des barrages... ;
- les études d'impact de retenues d'altitude doivent définir le débit d'optimum biologique à laisser à la rivière (condamnation de Gavarnie-Gèdre) ;
- réfléchir à la limitation d'utilisation des dameses dont on sait maintenant qu'elles abîment le tapis végétal.

Procédures UTN :

Les Unités Touristiques Nouvelles (UTN) sont dérogatoires aux règles d'urbanisme, notamment en matière de continuité avec les bourgs et villages existants. Leur définition a été élargie avec la loi montagne récemment modifiée (avec des restrictions possibles

dans le décret d'application car tout n'est pas encore clair aujourd'hui notamment en termes d'autorisation, de seuils d'application et d'étude d'impact). Elles seront intégrées dans les SCOT et les PLU (UTNS, structurantes et UTNL, locales). Par ailleurs, des extensions aux bâtiments isolés (granges, foraines, chalets d'alpage, cabane pastorales,...) sont désormais possibles.

Propositions FNE Midi-Pyrénées :

- obtenir de la Région l'évaluation des impacts du projet UTN sur l'eau et les milieux aquatiques, évaluation non prévue par procédure UTN ;
- les « extensions limitées » des UTN existantes ne suivent pas la nouvelle procédure UTN. La Région doit assurer l'évaluation de ses impacts sur les milieux naturels ;
- élaborer le schéma hydraulique des hauts bassins versants avant création d'une UTN ;
- taxer l'eau et l'enneigement artificiel des opérations UTN et des domaines skiables ;
- participation de la Région aux comités de suivi des UTN ;
- la Région peut (doit, c'est à discuter ?) demander aux Comités de massif de définir des prescriptions particulières (seuils et critères) définir espaces, paysages, et milieux remarquables ;
- demander que les commissions de suivi UTN soient transformées en Commission de Suivi de Site (CSS) aux règles plus strictes.

Résidences de Tourisme :

La Résidence de Tourisme (RT) est un produit immobilier locatif défiscalisé présenté jusqu'ici comme un placement financier procurant un rendement élevé. Elles participent au gâchis provoqué par diverses constructions édifiées à l'usage des touristes : hôtels « pied des pistes », villages de béton, aménagements divers très discutables sur le plan esthétique... Pour garantir l'activité et la rentabilité des RT, les stations de ski et les promoteurs associés ont eu le réflexe facile : créer en permanence de nouveaux lits bénéficiant des lois de finance successives (Périssol, de Robien, Besson, Scellier, Censi-Bouvard). Mais, à ce jeu-là, les stations de montagne se dirigent vers l'ère des friches touristiques qui resteront à la charge des communes !

Par ailleurs, l'inflation du nombre de lits "froids"ⁱⁱⁱ dans les stations de montagne annonce une érosion de fréquentation, ils pourraient atteindre 30 à 50 % des capacités d'accueil, selon les stations

- Les incitations fiscales sont pour beaucoup la cause de cette situation ;
- La loi Montagne et les lois de finance successives n'ont rien prévu – ou si peu – pour la sortie des contrats fiscaux et des « conventions d'aménagement touristique » ;
- La loi ALUR a maintenu certaines « niches » fiscales en zone montagne pour les RT.

Propositions de FNE Midi-Pyrénées :

- engager, quarante ans après le Plan Neige, l'analyse macroéconomique sur les stations de montagne de la Région pour comparer les coûts et les avantages des programmes d'incitation fiscale ;
- vérifier que les zones de revitalisation rurales (ZRR) et leur découpage (a,b,c) ont bien bénéficié aux ruraux ;
- pour éviter les lits froids, prévoir une "taxe de non-séjour" en lieu et place d'une taxe de séjour en zone touristique Montagne ;
- limiter le nombre de résidences de tourisme dans les communes touristiques des zones de montagne ;
- recadrer et réorienter en ce sens tous les dispositifs financiers régionaux ;
- prévoir des moyens d'incitation afin que les propriétaires de résidences de tourisme cessent de créer des lits froids à l'issue du « contrat ». Par exemple, avec l'adoption de Directives Territoriales d'Aménagement (DTA)ⁱⁱⁱ pour pallier à l'absence de textes réglementaires ;
- allons vers la fin de villes fantômes hors saison faute d'occupants et vers une régulation de l'immobilier neuf prenant en compte le réchauffement de lits froids. La région doit se doter d'outils juridiques et financiers pour agir en conséquence.

Patrimoine immobilier touristique ancien :

Une des difficultés est de définir les critères d'obsolescence du patrimoine immobilier de loisir (ancien et aussi moins ancien) dans les stations touristiques de montagne (et sans doute au-delà). Outre ce qui peut apparaître extérieurement (murs et façades défraîchis et fissurés, toitures disparates, confort, architecture, étalement urbain,...), ces critères devront aussi pointer l'inadéquation aux normes actuelles et aux recommandations du « Développement Durable ».

Toutes opérations immobilières des années 70-90 seraient sans doute concernées.

Propositions de FNE Midi-Pyrénées :

Plutôt que d'imaginer un programme de rénovation parallèle à celui de la création d'opérations immobilières nouvelles (nombreuses Unités Touristiques Nouvelles encore en projet), obtenir le basculement des « opportunités fiscales » sur l'achat et la rénovation d'anciens logements de loisir. Avec le double avantage de limiter les extensions urbaines au bénéfice des zones sensibles de montagne et de pousser à la remise en état (et aux normes) des anciennes opérations immobilières des stations, auxquelles pourraient s'ajouter les locations traditionnelles en vallée (hôtelleries, locations privées,...) et les refuges en haute montagne.

Dérèglement climatique :

Les effets des changements climatiques se font déjà largement ressentir dans nos montagnes. Mais les montagnards n'ont pas encore pleinement anticipé les risques de ce dérèglement alors que l'adaptation peut éminemment contribuer à les réduire. Dans ses rapports, le GIEC conclut avec certitude qu'en montagne les manteaux neigeux vont remonter et les saisons d'enneigements diminuer. La diminution de l'enneigement aura des impacts très importants sur l'activité touristique hivernale de la montagne. L'évolution des espaces naturels et de la biodiversité aura des conséquences sur le tourisme naturaliste, la pêche, l'écotourisme,... La baisse de la disponibilité de la ressource en eau va accentuer les conflits d'usages, notamment en période d'étiage : eau potable, loisirs nautiques, thermalisme,...

Propositions FNE Midi-Pyrénées :

- liens des montagnes régionales avec la Stratégie Nationale d'Adaptation au changement climatique ;
- travail sur de nouveaux indicateurs environnementaux du dérèglement climatique en montagne ;
- la diminution annoncée des ressources en eau en raison de moindres précipitations peut aggraver les pollutions et produire des conflits d'usage ce qui implique l'encouragement de la Région à la révision des SDAGE, SAGE et PGE qui n'intègrent pas de schémas hydrauliques des hauts bassins versants ;
- obtenir que tout projet d'aménagement soit accompagné de son bilan carbone ;
- évaluer l'impact d'un projet sur le dérèglement climatique ;
- anticiper certaines améliorations prévisibles pour le tourisme en moyenne montagne qui sera appréciée pour sa fraîcheur relative.

Transition énergétique, transition écologique :

La transition énergétique s'accompagne de moyens d'aide pour la rénovation et réhabilitation de l'immobilier ancien (les mesures de défiscalisation pour les résidences de tourisme sont réaffectées à la réhabilitation de l'immobilier ancien). Ces aides peuvent être asservies à une clause d'obligation de location des habitats rénovés.

Propositions FNE Midi-Pyrénées :

- encouragement régional aux mouvements de la transition citoyenne en zone de montagne : aides aux coopératives d'un tourisme écologique, aux associations d'environnement,...

- la Région engage la transition écologique et énergétique des territoires de montagne, prise en compte de la COP 21 ;
- lancer une opération « station de ski, zéro émissions de GES » ;
- la Région favorise des projets d'activités collaboratifs fonctionnant selon le principe de l'économie circulaire (utilisation des coproduits d'une entreprise comme source d'approvisionnement d'une autre) ;
- aide régionale à l'optimisation des microcentrales hydroélectriques existantes, opposition à de nouvelles installations ;
- aide régionale au tourisme subordonnée à l'utilisation des retombées financières de l'exploitation des microcentrales propriété communales ou de SEM à des projets de production d'énergies renouvelables et d'économies d'énergies ;
- développement du photovoltaïque ;
- aide régionale aux économies d'énergies pour l'hôtellerie en contrepartie de leur adoption d'une « Charte d'hôtel pour le développement durable » (des modèles existent).^{iv}

Forêt montagnarde :

La forêt participe au maintien de la « montagne château d'eau », immense réservoir qui distille cette réserve tout au long de l'année. Elle a beaucoup d'autres rôles (paysager, protection contre les éboulements, les avalanches, abri de la faune sauvage,...). La forêt montagnarde a aussi un **rôle éminent dans l'accueil des touristes**. De ce point de vue aussi, des précautions doivent être prises pour la préserver.

Instaurés en 2010 dans toutes les régions, les PPRDF ont pour objectif de définir à court terme des actions visant à mobiliser plus de bois dans les forêts et autres espaces boisés.

Propositions de FNE Midi-Pyrénées :

- les aménagements et la gestion des forêts doivent permettre la conservation d'essences locales, la protection de la faune sauvage, le mélange d'essences autochtones est le meilleur garant de la résilience des forêts face au dérèglement du climat ;
- les chartes forêts-nature de montagne doivent être multipliées ;
- compléter le contenu des PPRDF – en incluant l'expertise associative - par des objectifs de préservation de la biodiversité et des dynamiques d'évolution naturelle des écosystèmes forestiers montagnards ;
- préservation des « anciennes forêts » et des « vieilles forêts » de la montagne ;
- inclure des engagements sur les techniques d'exploitation à faible impact : les modes d'exploitation par câble doivent être systématisés ;
- prendre en compte les impacts des projets de dessertes forestières.

Productions de qualité montagne :

Les régions de montagne sont riches de leurs « réservoirs de diversités » : ressources naturelles, beauté des paysages, flore et faune variés, écosystèmes uniques, parcs renommés, ressources vitales en eau, air, minéraux, etc. ; riches aussi de leur histoire, de leur culture, de leurs savoir-faire, de leurs populations. Elles ont su bien souvent combiner savoir-faire et innovations, offrir des produits recherchés. **Cette production est un pilier de l'accueil touristique.**

Pour réaliser pleinement leur potentiel et pour maximiser leur contribution au développement, les régions de montagne ont besoin d'un appui et d'une reconnaissance officielle.

Propositions de FNE Midi-Pyrénées :

- élaboration d'un Charte des produits alimentaires transformés pour profiter d'une valeur ajoutée auprès des touristes et en recueillir les bénéfices commerciaux pour l'économie locale ;
- appuyer la demande de reconnaissance que constituent les productions de qualité de ces zones d'excellence nécessaires à l'équilibre du territoire, par exemple avec la multiplication des labels « Appellation d'Origine Protégée » ;

- évaluer l'importance des produits polluants encore utilisés par l'agropastoralisme ;
- appuyer la pluriactivité, le tourisme « vert » et pluri-saisonnier (hébergement, services) qui permettent la rencontre entre touristes et autochtones.

Granges foraines :

Les granges foraines et cabanes pastorales et leur environnement présentent un **enjeu important pour l'accueil touristique** : un patrimoine bâti remarquable, une agriculture viable en zone intermédiaire, des paysages ouverts et entretenus et le bien vivre ensemble.

Des surfaces importantes d'estives changent de destination (et de destinataires) où sont mal maîtrisées.

Propositions de FNE Midi-Pyrénées :

- la Région doit obtenir que les terrains environnants ces bâtiments restent disponibles pour l'agro-pastoralisme ;
- la servitude « Chalets d'alpage » (granges foraines en Pyrénées) devient obligatoire ; nous devons être attentifs à ce que tout propriétaire ayant obtenu un permis de restauration - reconstruction renonce à toute desserte par les réseaux communaux, et à l'accès motorisé été comme hiver, si la voie d'accès n'est pas ouverte à la circulation.

Zones de tranquillité :

Les pratiques de tourisme et de loisirs « de nature » respectueuses de l'environnement ne sont pas exclues. Mais des activités qui, pour s'exercer « dans la nature », se déroulent au plus grand mépris de celle-ci, sont sources de nuisances et de dommages seront écartées (pratiques motorisées en particulier).

L'article 10 du protocole « tourisme » de la Convention alpine invite les parties, « conformément à leurs réglementations et d'après des critères écologiques », à délimiter des « zones de tranquillité où l'on renonce aux aménagements touristiques ». Une notion qui est définie négativement, essentiellement par la renonciation aux aménagements touristiques alors que la tranquillité à assurer est d'abord celle de milieux encore « naturels », pas ou peu anthropisés, ne faisant l'objet ni d'une pression particulière, ni d'une protection spéciale, qui pourraient cependant susciter les convoitises d'une industrie touristique et des loisirs jamais à court d'imagination.

Il n'est pas question de proscrire des usages compatibles avec le développement durable de ces territoires mais il convient d'en limiter l'impact. Les activités agricoles, pastorales, sylvicoles raisonnées doivent y garder leur place (ne serait-ce que pour la fonction d'entretien de l'espace).

Propositions FNE Midi-Pyrénées :

- définir des secteurs non équipables d'une superficie assez conséquente pour être écologiquement pertinente ; on peut attendre des DTADD (article 154-7 du CU) ce résultat avec l'obligation de compatibilité qu'elle fait peser sur les SCOT, et à défaut sur les PLU et leurs zones N. ;
- deux dispositifs pourraient déboucher sur la définition de zones de tranquillité :
 - o la Directive européenne de protection et de mise en valeur des paysages (directive paysagère) ;
 - o la Charte des parcs naturels régionaux : elle peut déterminer et localiser les différents usages de l'espace et impose (désormais) une obligation de compatibilité aux documents locaux d'urbanisme.
- les DOCOB des sites Natura 2000 doivent intégrer aussi des zones de tranquillité.

Transports et les grandes traversées des massifs :

Les grandes traversées concernent surtout la zone frontalière. Elles peuvent s'intéresser aux transports des touristes. Il s'agit d'opérations très coûteuses, car il faut aussi inclure les équipements complémentaires (plateformes multimodales, routes d'accès aux gares,

mise aux normes européennes,... Ces ouvrages concerneraient moins directement le milieu montagnard (écosystème et cadre de vie) qu'un tracé routier en altitude.

Propositions FNE Midi-Pyrénées :

- se déplacer et transporter moins, mieux et autrement : moins de routes, plus de rails en zone de montagne ;
- Le Développement Durable doit être ici évoqué pour vérifier si ces projets sont conformes à ses principes: la relation entre valeur économique et valeur écologique, la biodiversité, l'écocitoyenneté, le droit des générations futures, la subsidiarité, le principe de précaution (fondé sur l'incertitude), la prise en compte du long terme dans toute prise de décision, le processus de « germination ou d'imprégnation (sensibilisation, formation,...), la prise en compte de la valeur réelle des ressources naturelles au-delà des comptes d'exploitation, la transversalité et la transdisciplinarité, l'irréversibilité de certaines actions, la différenciation de nos espaces (montagne, zone humide,...), notamment au niveau fiscal,...Mais aussi, la nécessité de création d'emplois pour aujourd'hui et pour les générations à venir et l'importance de l'implication de la société civile ;
- en amont de ces projets, demandons la mise en œuvre de toutes les mesures propres à maîtriser la «grande folie» de la mobilité des hommes et des marchandises ;
- étude régionale sur la réhabilitation de voies ferrées anciennes pénétrant au fond des vallées ;
- intervention régionale pour limiter les rotations d'hélicoptères et d'avions de tourisme (y compris pour évacuation des déchets, l'approvisionnement des refuges,... ;
- interdiction des engins motorisés (motoneige, quad, 4x4...) hors des parcours autorisés.

Les risques naturels :

Heureusement qu'existent les avalanches, dommages qu'il n'y en ait pas plus ! (G. Rebuffat)

Les montagnards ont l'habitude de cohabiter avec les risques naturels. Les aléas particuliers des espaces de montagne sont intégrés dans les règlements d'urbanisme et pris en compte dans leurs dispositions, que ce soient des avalanches, des crues rapides de rivières ou de torrents, des mouvements de terrain, ou des phénomènes d'origine glaciaire.

La qualification de leur occurrence reste particulièrement difficile, s'agissant de phénomènes rares et parfois même très difficilement prévisibles, les évolutions climatiques étant susceptibles d'accroître leur gravité et leur fréquence.

De plus si les populations traditionnelles de la montagne ont appris à intégrer le risque dans leur mode de vie, les nouveaux résidents et les visiteurs occasionnels d'origine urbaine ne partagent ni cette connaissance des risques, ni cette culture et attendent la garantie de leur sécurité.

Propositions de FNE Midi-Pyrénées :

- la montagne doit rester zone libre d'accès pour tous et chacun ;
- avec ou non l'appui d'un service RTM, les services régionaux doivent être en mesure de participer à l'information sur tous les risques naturels susceptibles de porter atteinte au territoire montagnard, même quand un plan de prévention n'a encore pu aboutir. Une information claire doit être donnée au public sur la nature des aléas, les risques qui en résultent et les mesures à adopter pour s'en prémunir. Une observation permanente des phénomènes naturels doit être assurée ;
- création d'une commission régionale des risques naturels majeurs en liaison avec les départements et pays voisins.

Sécurité et secours :

- Il ne s'agit pas de vivre dangereusement en montagne, mais d'y faire du tourisme en connaissance de ses difficultés. En conséquence, la formation et l'éducation des personnes concernées sont de la plus haute importance. l'important, ce n'est pas la

marche, mais la démarche. La pratique de la haute montagne pour les touristes ce n'est pas la performance, pour leur sécurité, ils peuvent se confier à l'expérience des accompagnateurs et guide de montagne.

Propositions de FNE Midi-Pyrénées :

- cartographie des pentes dont l'inclinaison est supérieure à 30° pour améliorer la prévention des risques d'avalanches ;
- baliser la montagne, c'est la banaliser. Adoption d'une signalétique discrète ;
- s'opposer à la réglementation des accès à la montagne ;
- remise d'un document de la Région aux touristes les sensibilisant aux risques naturels et précisant les modalités d'accès à l'organisation des secours.

Office de Tourisme, publicité :

Le secteur du tourisme est désormais de la compétence des nouvelles intercommunalités. Mais, par dérogation, les stations classées « station touristique » gardent leur autonomie en matière de promotion du tourisme (et la perception de la taxe de séjour), à condition d'en avoir fait la demande avant le 1^o janvier 2017.

La publicité vante nos merveilles et trésors touristiques. Elle doit s'accompagner de recommandations pour la protection des milieux et des paysages.

Propositions FNE Midi-Pyrénées :

FNE Midi-Pyrénées doit être consultée sur les textes publicitaires pour éviter l'impact négatif des manifestations sportives ou culturelles sur le milieu montagnard (trails, festivals,...).

Transfrontalité Pyrénées , les conventions :

Il existe déjà de nombreux types d'organismes de coopération économique transfrontaliers (CTP, GECT, Euro-région, Eurocité,...) et de programmes européens de financement pour accompagner leurs projets communs (FEADER, Interreg, Poctefa,...).

Seuls, les pays alpins ont adopté une convention de coopération prenant en compte l'environnement et la culture avec comme objectif de permettre l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les acteurs du transfrontalier, en particulier dans le domaine du tourisme.

Propositions FNE Midi-Pyrénées :

- la coordination des institutions au niveau régional avec les autonomies espagnoles doit être renforcée parce que l'enjeu « transfrontalier » est d'importance majeure : culturelle et sociale avec les relations anciennes des populations en ces hautes terres, politique avec la nécessité de « coudre » l'Europe dans ses antiques limites administratives, environnementale avec les nombreux espaces protégés de part et d'autre de la longue frontière naturelle que sont les Pyrénées, avec aussi la question des transports et des traversées du massif si importantes aussi pour le tourisme ;
- à l'exemple de la Convention Alpine de 1991, et plus ambitieuse qu'elle, appuyer l'élaboration d'une Convention Pyrénéenne pour une approche intégrée et transdisciplinaire d'une politique transfrontalière « soutenable », notamment dans le secteur touristique ;
- appuyer la demande d'une « Directive européenne Montagne » pour « normaliser », notamment, les règles du tourisme en zone transfrontalière (exemple : dépose de touristes en altitude, réseau européen Natura 2000) ;
- réaliser des inventaires écologiques (coordonnés entre les trois pays pour les Pyrénées), inventaires actualisables, accessibles et diffusables ;
- réaliser la carte des espaces naturels montagnards de grande valeur résultant des inventaires.

Climatisme, thermalisme et thermoludisme :

Le thermalisme est une activité vitale pour plusieurs territoires de la région Occitanie.

Les activités thermales et les établissements de remise en forme, de bien-être, le thermalisme et le climatisme constituent un « tourisme-santé » représentant de nombreuses nuitées (le taux d'accompagnement est estimé à 34 % des fréquentations pour ce tourisme).

Propositions FNE Midi-Pyrénées :

Thermalisme/thermalisme/climatisme : actualiser les données économiques et sociales à partir des études, données et analyses existantes. Mesurer les impacts de ce secteur d'activités sur l'environnement : consommation en eau et énergie, traitement des rejets,....

Cas particulier : patrimoines mondiaux et tourisme :

Le projet de schéma régional de développement du tourisme et des loisirs évoque les huit patrimoines mondiaux de la nouvelle région Occitanie sans en définir les spécificités. Il est important de souligner que l'UNESCO a précisé les critères d'un tourisme responsable, notamment dans les sites inscrits:

- le concept de paysages culturels, de paysages vivants (le site naturel recèle une présence humaine tangible) et la préservation de la diversité des cultures locales (biodiversité, langues, savoir-faire,...), sont au cœur des inscriptions au titre des richesses culturelles ;
- le nombre de visiteurs ne peut pas être supérieur à ce qu'un lieu peut physiquement et biologiquement accueillir ;
- les retombées économiques d'une inscription au Patrimoine Mondial doivent bénéficier aux autochtones.

Propositions FNE Midi-Pyrénées :

- création d'une commission régionale des patrimoines mondiaux de la montagne ;
- accompagnements spécifiques des visiteurs souvent venus de loin, notamment avec des conteurs de l'histoire locale ;
- accorder des aides régionales qu'aux comités de pilotage des sites inscrits intégrant un collège d'associations (culture, environnement, université, agropastoralisme,..) comme l'exige l'UNESCO ;
- organisation de rencontres internationales sur le modèle de celles que l'association Mont Perdu-Patrimoine Mondial (MPPM)^v a déjà réalisé.

ⁱ **Critères du Développement Durable :** terme forgé par les environnementalistes dans les années 70. Cette notion est reprise par de nombreux discours qui méconnaissent manifestement la définition de ce concept appuyé sur des thèmes, nouveaux et peut-être un peu déroutants, que sont:

- la nécessité d'avoir une stratégie d'objectifs sur du long terme avec un « processus de germination » ;
- l'importance de prendre en compte la valeur du capital et le patrimoine représenté par les ressources naturelles et, pour cela, d'aller au-delà des comptes d'exploitation ;
- l'importance d'une vision transdisciplinaire associée à la vision thématique ;
- la prise en considération de la géographie des risques et de l'irréversibilité de certaines actions ;
- la nécessité d'une approche à plusieurs niveaux ;
- la différenciation de nos espaces qu'ils soient de type montagne ou zone humide et la nécessité de différencier les lois relatives aux espaces, surtout au niveau fiscal et économique.

Mais aussi:

- la nécessité de création d'emplois pour aujourd'hui et pour les générations futures ;
- la prise en compte et la définition de seuils économiques acceptables ;
- l'importance de l'implication des sociétés civiles.

Il demeure, donc, à aborder, à approfondir ces questions essentielles et sans doute embarrassantes. FNE MP reste au cœur de ce débat, au cœur de ce besoin de dialogue, surtout entre montagnards.

ii Lits administratifs :

- « **lits froids** », appelé aussi « **volets clos** » : les professionnels s'accordent à considérer qu'un lit se refroidit dès lors qu'il n'est occupé que deux à quatre semaines par an.
- Cette sémantique s'étend aux « **lits chauds** », ceux qui vivent au moins douze semaines par an,
- et aux « **lits tièdes** » dont l'usage oscille entre un et quatre mois par an.

iii Directive Territoriale d'Aménagement et de Développement Durable (DTADD)

Des DTADD (Grenelle II) peuvent déterminer les objectifs et orientations de la Région en liaison avec l'Etat en de nombreuses matières et notamment celle du tourisme. Le champ d'application des nouvelles directives, tout en étant plus précis, est doublement ouvert par rapport à celui des anciennes DTA :

- Il peut d'une part concerner toutes les parties du territoire national, dès lors que l'un ou plusieurs des enjeux thématiques énoncés par la loi y est identifié.
- Il s'ouvre d'autre part largement, en cohérence avec leur nouvelle dénomination, aux domaines du développement durable.

Les DTADD ne précisent pas les modalités d'application des lois montagne et littoral.

Le champ d'application de ces directives reste largement ouvert pour le meilleur, mais hélas aussi pour le pire !

iv Les chartes d'hôtel pour le développement durable (modèle UNESCO)

Le tourisme interroge la question de la mobilité devenue aujourd'hui une activité dominante.

Le tourisme se développe et se diversifie dans ses formes. A côté d'un tourisme « industriel », très destructeur de la nature, un tourisme « doux », « vert », « discret » ou de « proximité » et respectueux de l'environnement devient l'objectif à atteindre. De nombreuses chartes hôtelières pour le développement durable, accessibles sur Internet, sensibilisent les hôteliers à la démarche environnementale. Il existe aussi un guide méthodologique aux recommandations à appliquer jour après jour pour améliorer la prise en compte de l'environnement dans la gestion quotidienne d'un hôtel (eau, déchets, consommation énergétique, rejets polluants, relations avec les fournisseurs, les prestataires de service). Il est réalisé par l'International Hotels-Association (IHA) en collaboration avec le PNUE et l'association International Hotels Environment Initiative (IHEI).

v L'Association MPPM s'est constituée pour promouvoir l'inscription d'un périmètre d'un peu plus de 32 000 hectares sur la liste du Patrimoine Mondial (« World Heritage »). Cette inscription a été prononcée en 1997, au double titre du Patrimoine Naturel et du Patrimoine Culturel, au terme d'une longue procédure officielle qui a impliqué en Espagne six municipios du Sobrarbe (Haut Aragon) pour les 2/3 de la superficie, et en France trois communes de la Haute Bigorre. L'Association MPPM, son objectif atteint, a pérennisé son action en se donnant pour nouvel objectif la sauvegarde des sites concernés par cette distinction exceptionnelle. Elle s'attache, non sans difficultés, à faire respecter par les instances publiques locales les engagements pris auprès de l'UNESCO lorsqu'a été obtenue cette double inscription.